



- 4 SEP. 2019

Madame Anne-Solène ROLLAND
Cheffe du service des musées de France
Ministère de la Culture

Direction générale
des patrimoines

Madame la cheffe de service,

Soixante ans après sa création, le ministère de la Culture s'engage dans une démarche de transformation.

Présentée le 14 juin dernier, lors du séminaire de l'encadrement supérieur du ministère, et le 17 juin dernier, lors du Comité technique ministériel, cette transformation reflète l'ambition du Ministre de donner aux politiques publiques culturelles plus de force et de résonance, plus d'agilité et de proximité pour relever les défis auxquels le ministère doit répondre : les fractures persistantes dans l'accès à la culture, entre les territoires et les âges, qui font de l'émancipation du citoyen par l'art et la culture le premier enjeu de nos politiques ; le renouvellement de l'accompagnement des artistes et des créateurs, sans qui la politique culturelle n'aurait de sens ; l'inscription dans les territoires de l'ambition culturelle, comme levier de cohésion et d'attractivité, en pleine articulation avec les collectivités territoriales ; et, enfin, la transformation numérique qui constitue une opportunité unique au regard des innovations qu'elle permet, aussi bien pour la création et la diffusion que pour l'accès aux œuvres, mais qui dans le même temps bouleversent les modèles économiques et les pratiques culturelles, faisant de notre souveraineté culturelle une question essentielle.

Cette transformation se veut une démarche de mobilisation collective, qui est guidée par trois principes : proximité, avec les agents et les usagers ; simplicité, de nos modes de travail et de nos procédures ; audace intellectuelle, dans nos propositions ; et efficacité, dans le service rendu.

Parmi les orientations fixées figure celle visant à redynamiser les politiques culturelles afin de leur redonner tout leur sens.

Dans ce cadre, je vous confie la responsabilité de mettre en place la réforme de la politique muséale.

219 1 D 21654
182, rue Saint-Honoré
75033 PARIS cedex 01

Téléphone : 01 40 15 80 00

Parallèlement à la conduite de la réflexion ouverte avec plusieurs dirigeants d'institutions muséales et culturelles autour de l'accès à la culture pour tous, cette réforme comporte trois mesures :

- Construire des perspectives d'évolution des musées nationaux sous statut de service à compétence nationale (SCN musées) adaptées à leurs enjeux ;
- Redéfinir le rôle de l'administration centrale vis-à-vis des SCN musées ;
- Repenser le positionnement de la Réunion des musées nationaux-Grand Palais.

Vous assurerez le pilotage global et direct des deux premières mesures qui constituent les deux versants d'une même réforme. La mise en œuvre de la troisième mesure de cette réforme a été confiée par le Ministre à M. Chris Dercon, président de la Rmn-GP. Il rapportera auprès de vous de l'avancée de ses travaux.

S'agissant des SCN musées, vous proposerez pour chacun des musées concernés, en lien avec tous les acteurs de cette réforme, des pistes d'évolution pertinentes, qui tiennent compte de chaque situation spécifique (projet scientifique et culturel, implantation territoriale notamment) et s'appuient sur des analyses de faisabilité détaillées.

Pour les trois mesures, l'objectif est d'arrêter les évolutions envisagées avant la fin de l'année 2019, leur mise en œuvre étant ensuite engagée dans un calendrier à préciser pour chaque mesure en fonction des orientations retenues.

Le Ministre souhaite que l'ensemble des agents soit étroitement associé à la mise en œuvre du Plan de transformation ministérielle, selon une démarche participative. Vous conduirez donc ce chantier en veillant à associer, sous toutes formes appropriées, les agents participant à ces enjeux.

Dans ce cadre, vous avez mandat pour mener toutes les actions utiles pour favoriser l'implication de chacun, notamment par la constitution d'une équipe projet et par la définition d'une méthode et d'un calendrier de mise en œuvre de cette mesure. Il est par ailleurs indispensable que cette démarche soit conduite de manière concertée, en consultant et en impliquant l'ensemble des parties prenantes concernées, au sein de l'administration centrale, dans les services à compétence nationale et les opérateurs mais également dans les services déconcentrés.

Vous veillerez enfin à articuler votre action avec les circulaires du Premier ministre du 5 juin 2019 relative à la transformation des administrations centrales et aux nouvelles méthodes de travail et à celle du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État.

Vous interviendrez dans le cadre d'action de la transformation ministérielle, dont la gouvernance est organisée autour des structures suivantes :

- un comité de pilotage placé sous la présidence du Secrétaire général, auquel vous serez invité à participer en fonction de l'ordre du jour retenu et auprès duquel vous rapporterez sur l'état d'avancement de votre mesure ;
- un comité des responsables de réformes et des pilotes de mesures placé sous la présidence du Secrétaire général adjoint auquel vous participerez et contribuerez à en préparer les dossiers de pilotage, en liaison avec votre chef de projet, pour la mesure vous concernant.

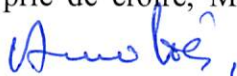
Vous veillerez également à produire les éléments et documents utiles à la concertation sociale, dans le respect des textes réglementaires relatifs aux réunions des instances de concertation sociale.

Vous inscrirez votre action en la matière dans le cadre de la note de méthode jointe en annexe et du calendrier prévisionnel de présentation aux instances proposé par le service des ressources humaines (SRH). Vous partagerez d'ores et déjà avec ce dernier tout élément utile pour établir ce calendrier et ses différentes séquences.

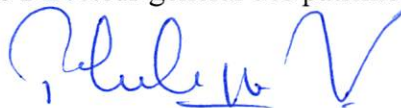
J'établirai avec vous l'équilibre entre la mission que nous vous confions et vos autres activités, et veillera à ce que la présente mission soit intégrée à vos objectifs et évaluations professionnelles.

Vous pourrez bénéficier d'appuis internes en matière d'accompagnement RH et au dialogue social, à la communication et d'accompagnement au changement, à la projection et à la mesure de l'impact budgétaire des réformes, à la mesure de l'efficacité des réformes, à leur impact sur les textes réglementaires, au cadre et à l'environnement de travail. Selon l'évaluation de vos besoins, vous pourrez également bénéficier d'un appui externe, dont le degré d'accompagnement sera arbitré le cas échéant par le comité de pilotage de la transformation ministérielle.

Je vous prie de croire, Madame la cheffe de service, à l'expression de ma considération distinguée.



Le Directeur général des patrimoines



Philippe BARBAT

Annexes de la lettre de mission :

- Tableau des réformes et mesures et des chefs de projets et pilotes
- Document de gouvernance et de suivi du plan de transformation ministériel
- Note du Ministre sur la méthode d'association des agents et de concertation avec les organisations syndicales

Copie transmise à votre hiérarchie :

Chris Dercon, Président de la Réunion des musées nationaux - Grand Palais

Emmanuel Marcovitch, Directeur général délégué de la Réunion des musées nationaux - Grand Palais

Copie :

Anne-Solène Rolland, cheffe du service des musées de France, cheffe de projet pour la réforme de la politique muséale.